

Bordereau : mode d'emploi

Complétez votre bordereau d'appel de cotisation en 5 étapes :

1

Effectifs

- Vous devez déclarer le nombre de salariés dépendants du GIST à la date du 31 décembre 2017. Tous les salariés, y compris les contrats à durée déterminée, les apprentis et les contrats aidés, doivent être inclus dans cet effectif. Les saisonniers, faisant l'objet d'une facturation à la visite, sont à exclure.
- Pour la distinction des suivis individuels de l'état de santé de vos salariés, reportez-vous au disque ci-joint : quel suivi de l'état de santé individuel pour vos salariés ?
- Vous devez effectuer la somme de ces effectifs et déclarer impérativement le TOTAL.

2

Masse salariale

- Vous devez indiquer la masse salariale brute plafonnée Sécurité Sociale 2017, telle que mentionnée sur votre Déclaration Annuelle Des Salaires (DADS).
- Les salaires des contrats saisonniers faisant l'objet d'une facturation à la visite sont à exclure de cette masse salariale.
- Les salaires du personnel dépendant d'un autre service de santé au travail sont également à exclure.

3

Modification de situation

- Vous devez inscrire dans ce volet tout changement de situation de votre entreprise : changement de raison sociale, changement d'adresse, entreprise n'employant plus de personnel, cessation d'activité, vente du fonds de commerce, redressement ou liquidation judiciaire...

5

Paiement de votre cotisation

- Vous devez tout d'abord compléter ce bordereau et l'expédier par courrier à l'adresse en pied de page.
- Après traitement de votre bordereau, une facture vous sera adressée par courrier.
- Vous pourrez alors effectuer le règlement, selon les modalités indiquées sur la facture, par virement ou par chèque.

4

Coordonnées et signature

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées, signer et ajouter le cachet de votre entreprise !

Bordereau d'appel de cotisation

février 2018 (1) à l'adresse du GIST (voir au verso) - vous devez impérativement adresser votre règlement à réception

Effectifs		Masse salariale	
Reportez dans ces cadres le nombre de salariés présents au 31/12/2017 issu de votre mise à jour de votre déclaration de personnel (ci-joint) et en fonction de leur suivi individuel (voir disque : quel suivi de l'état de santé individuel pour vos salariés ?)			
SI Suivi individuel simple	SIA Suivi individuel adapté	SIR Suivi individuel renforcé	SIR Rayonnements ionisants
DATR cat. A		DATR cat. B	
TOTAL		SI + SIA + SIR + SIA + SIR	

Masse salariale brute plafonnée Sécurité Sociale 2017 issue de votre déclaration de personnel (ci-joint) et la copie de votre DADS doivent impérativement être jointes

00 €

Modification de situation

salarié à titre provisoire depuis le :
 à titre définitif depuis le :

Vente du fonds de commerce depuis le :

Coordonnées du successeur :

Reprise des salariés : oui non

Déclare être en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire depuis le :

Déclare n'employer que du personnel saisonnier

(1) En cas de non retour ou défaut d'écriture ou de conformité de ce

Nom et fonction de la personne qui a complété le bordereau :

Certifié exact à
Le (date) :
Signature et cachet :

1/2

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le GIST : tél. 02 40 22 52 42 (standard)